



Formation Amiante : prévention et responsabilité des donneurs d'ordres

Formation destinée aux donneurs d'ordres : Maîtres d'œuvres et Maîtres d'Ouvrages

Public

Donneur d'ordre, assistance à maîtrise d'ouvrage, maître d'œuvre et toute personne amenée à veiller au bon déroulement de travaux dans le respect des principes de sécurité et de protection de la santé en vigueur sur des bâtiments, matériels et matériaux susceptibles de contenir de l'amiante.

Objectifs

- Appréhender la prévention du risque amiante
 - Connaître les problématiques et les enjeux du risque amiante
 - Connaître les principales réglementations applicables
- Définir le cadre juridique des travaux amiante sous sa Maîtrise d'ouvrage
 - Connaître les rôles et responsabilités des acteurs
 - Construire une démarche de maîtrise du risque amiante axé sur la préparation du projet / la phase de consultation / la phase de suivi des travaux et fin d'opérations.
- Situer son rôle du Donneur d'Ordre dans le déroulement des travaux et dans la gestion de la coactivité.
- Identifier les fondamentaux du fonctionnement d'un chantier amiante et être capable
 - De porter les équipements de protection individuelle adéquats
 - D'appliquer les procédures d'entrée et sortie de zone d'une opération amiante avec les appareils de protection respiratoires adaptés ;
 - D'appliquer les procédures de décontamination.

Contenu

1 - Connaître les problématiques et les enjeux du risque amiante

Rappel des connaissances sur l'amiante

Connaître les risques sanitaires en cas d'exposition : effet sur la santé / sur l'environnement

Conséquences juridiques et financières en cas d'écart réglementaire...

Modalité de révisions des prix du marché après découverte en cours de travaux de MCA

2 - Connaître les principales réglementations applicables

Champ d'application et dispositions communes (« sous-section 1/sous-section 2 »)

Distinction entre les travaux de « sous-section 3 » et les interventions de « sous-section 4 »

Les obligations liées au cadre de l'opération (formation des travailleurs, opérations SS3, interventions SS4)

Approche réglementaire de la gestion des déchets

Le repérage des matériaux contenant de l'amiante

- Obligations de repérage des propriétaires (Code de la santé publique - CSP) : DTA – DAPP – RAD- Constat avant-vente
 - Obligations de repérage avant travaux (RAT) (Code du travail - CT) : analyse des rapports de repérage Le programme de contrôle de l'empoussièrement et de la pollution de l'air (CSP, CT)
- L'organisation de la prévention (plan de prévention/PGC/PPSPS, évaluation des risques, DUER...)

3- Connaître les rôles et responsabilités des acteurs

Donneurs d'ordres, maîtres d'œuvre, architectes, coordonnateurs SPS, acteurs de l'ingénierie de l'amiante...

Entreprises intervenantes

Médecins du travail et équipes pluridisciplinaire de santé au travail...

Opérateurs de repérage...

4 - Savoir construire une démarche de maîtrise des risques

Phase avant-projet

- Définir le projet et le périmètre du marché des travaux
- Connaître les documents exigibles lors de toutes interventions (analyse critique des documents)
- Evaluation des risques

Phase d'élaboration et d'analyse des Dossiers de Consultation des Entreprises

- Connaître les pièces constituant le DCE
- Rédiger le cahier des charges d'appel d'offres (points clés liés à la rédaction d'un CCTP)
- Analyser des offres techniques des entreprises : analyse critique d'un Plan de retrait (PDRE) ou d'un Mode Opérateur (MO)... / Choix des entreprises intervenantes...
- Informer les occupants et les tiers - relogements éventuels - expositions passives...

Phase de suivi des travaux

- Préalables au démarrage des travaux (sous-section 3 et sous-section 4)
- Pendant le déroulement du chantier : installation des équipements du chantier / mesures et contrôles à effectuer / gestion des aléas / animation des réunions d'avancement de chantier
- Connaître les types de mesures libératoires et de restitutions (CSP, CT) dont les examens visuels,

Phase de fin des travaux :

- Connaître le rapport de fin de travaux
- Intégrer les évolutions au DIUO

5- Atelier de mises en pratique à partir de retours d'expériences

Atelier de co-développement sur la base d'éléments apportés par les participants afin de favoriser au sein du groupe l'exploration de chaque domaine concerné.

6 - Gestion de crise - Points sur les bâtiments sinistrés

Evaluation des risques

Mise en sécurité du site des opérations

Risque d'effondrement du bâtiment - Risque technologique, biologique (traitement des animaux morts), autres types de risques

...



Option - Identifier les fondamentaux du fonctionnement d'un chantier amiante

Découverte d'une opération amiante (plateforme pédagogique spécifique d'un organisme de formation amiante certifié et/ou habilité) :

- Présentation d'une installation de chantier en milieu extérieur et en milieu intérieur (zone d'approche, zone de travaux, différentes installations de décontamination...)
- Présentation des moyens de protection collective (MPC) pour certains métiers et interventions : - travaux en milieux intérieurs - travaux en milieux extérieurs
- Présentation des équipements de protection individuelle (combinaisons jetables, gants, appareils de protection respiratoire, bottes décontaminables...)
- Présentation des procédures avec mise en situation :
 - d'entrée et de sortie de zone (habillage/déshabillage)
 - de décontamination du personnel et du matériel

Cette option d'entrée et de sortie de zone ainsi que de décontamination est obligatoire en cas de suivi des travaux en zone d'opérations amiante en milieu extérieur et/ou en milieu intérieur.

Prérequis

Maîtrise de la langue française : savoir écrire parler et lire le français

Aptitude médicale au poste de travail pour participer à la formation pratique pour l'accès à la plateforme pédagogique

Méthodes et moyens pédagogiques

Le stage s'appuie sur des exposés, des études de cas et débats, des échanges entre stagiaires, des activités d'application et des mises en situation sur plateforme pédagogique pour la partie optionnelle.

Durée : 3 journées (21 heures) + option 2 journées sur plateforme pédagogique (14 heures)

Nombre de stagiaires : Maximum 10 personnes

Moyens de suivi de la formation : Signatures des feuilles d'émargements collectives et individuelles contresignées par le formateur

Évaluation des acquis de formation : Une épreuve théorique est élaborée à partir d'un questionnaire à choix multiple permettant d'évaluer le stagiaire sur ses connaissances acquises.

Validation : À l'issue de la formation, les participants se voient délivrer une attestation de fin de formation validant les acquis et une attestation de présence.